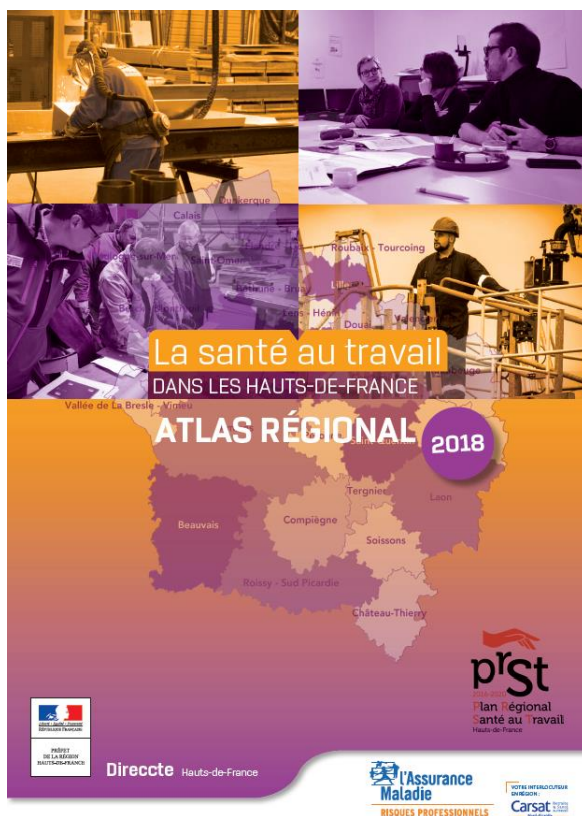




DOSSIER DE PRESSE

21 mai 2019

Atlas de la Santé au travail : comment se porte notre région ?
 >> Données régionales relatives à la santé au travail en Hauts-de-France
 Statistiques, graphiques, tableaux, cartes et analyses



Rendez-vous sur entreprendre-ensemble.info

Contact Presse
 Carsat Nord-Picardie
 Emel CAGLAR – 03 61 97 83 54
emel.caglar@carsat-nordpicardie.fr

ENTREPRENDRE
Ensemble
 La santé au travail en Nord-Picardie

SOMMAIRE

P 3 : Communiqué de presse

P 4 : L'Atlas de la Santé au Travail

- Un enjeu social et économique régional**
- Une démarche collaborative**
- L'Atlas, c'est quoi ? Pour qui ?**
- Les chiffres clés**
- Des dossiers complétant le diagnostic régional**
- Une enquête pour identifier les besoins du public cible**

P 7 : La Carsat Nord-Picardie

P 8 : La branche AT/MP de l'Assurance maladie

P 9 : La Direccte Hauts-de-France

Communiqué de presse : l'Atlas de la Santé au Travail

Un objectif : Mettre à disposition des acteurs un outil d'information et de communication sur la santé au travail afin de les guider dans leurs actions.

L'Atlas, c'est quoi ?

Fruit d'un travail partenarial entre la Carsat Nord-Picardie et la Direccte Hauts-de-France, cet Atlas constitue un premier état des lieux de données socio-économiques, de chiffres relatifs aux accidents du travail et maladies professionnelles et de retours d'enquêtes médicales, ancrés dans les réalités territoriales.

Cet ouvrage documentaire a vocation à éclairer les choix stratégiques sur les actions à conduire au titre de la politique régionale de prévention des risques professionnels.

Des cibles essentielles et multiples

L'Atlas de la santé au travail en Hauts-de-France dote l'ensemble des acteurs de la prévention et les partenaires sociaux d'un outil pratique, de nature à les guider dans leur action, et constitue un outil d'information et de communication notamment sur les risques professionnels à destination des entreprises, des représentants du personnel, des branches professionnelles, des services de santé au travail, des partenaires sociaux, dans le domaine de la santé.

Contexte

Le troisième Plan Santé au Travail (PST) traduit l'ambition d'une mobilisation commune sur des priorités innovantes de la politique de santé au travail partagées entre l'Etat, les partenaires sociaux, les organismes de sécurité sociale et de prévention.

Le PST 2016-2020 fait l'objet d'une déclinaison régionale autour de priorités définies par les partenaires sociaux et les organismes de prévention, qui ont souligné la nécessité de s'appuyer sur un diagnostic territorial afin de tenir compte des spécificités territoriales et sectorielles, et ce faisant, de définir des actions propres à certaines branches et/ou à certains territoires, lorsque leurs particularismes le justifient.

L'Atlas de la Santé au Travail

En Nord-Pas de Calais, la Carsat et la Direccte ont décidé en 2008 – avant même le 1^{er} Plan Régional Santé travail (PRST) – de produire des données régionales relatives à la santé au travail, déclinées par territoires, afin d'aider les acteurs de la prévention à établir leurs propres diagnostics et priorités de service mais aussi afin d'éclairer le Comité régional chargé de valider le PRST et de suivre sa mise en œuvre.

La Picardie a également produit un atlas à partir de 2009, associant des partenaires tels que l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S) et l'OPPBT. Elle intègre le contexte de santé global des habitants de la région.

Mis à jour et réédité régulièrement, l'Atlas cible depuis sa fusion la région Hauts-de-France.

Un enjeu social et économique régional

Liés aux conditions générales de travail, les risques professionnels font peser sur les salariés la menace d'une altération de leur santé qui peut se traduire par une maladie ou un accident. Il appartient à l'employeur de supprimer ou de réduire ces risques afin d'assurer la sécurité des salariés et de protéger leur santé physique et mentale. Pour ce faire, il doit prendre les mesures appropriées et les mettre en œuvre conformément aux principes généraux de prévention énumérés par le Code du travail. Compte tenu de la nature de l'activité exercée, il doit ainsi évaluer les risques professionnels en fonction des tâches réalisées par ses salariés, consigner les résultats dans le document unique et mettre en œuvre des actions de prévention. Il est également tenu à une obligation générale d'information et de formation à la sécurité.

Dans ce contexte, l'Atlas constitue un outil précieux pour tous les acteurs de la prévention. Les éléments de diagnostic qu'il fournit permettent de déterminer, de façon pertinente les orientations d'un plan ancré dans les réalités territoriales.

Une démarche collaborative

Le partenariat existant dans les faits depuis 2008 a été formalisé par le biais d'une convention signée en 2012 par la Carsat et la Direccte. Outre les deux partenaires, d'autres acteurs régionaux de la santé au travail contribuent à l'élaboration de l'Atlas : Observatoire régional de santé (OR2S), Faculté de médecine de Lille, Mutualité social agricole (MSA), ex-RSI, Santé Publique France, Institut santé travail Nord de France (ISTNF).

Cette collaboration permet ainsi de regrouper des données provenant de différentes sources, et notamment de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), l'Institut de santé au travail du nord de la France (ISTNF), la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts), la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Hauts-de-France (Carsat), la Mutualité sociale agricole (MSA), l'observatoire Evrest.

La convention est aujourd'hui mise à jour pour prendre en compte les nouveaux choix éditoriaux : publication d'un Atlas tous les deux ans, publication de dossiers thématiques entre deux Atlas.

L'Atlas, c'est quoi ? Pour qui ?

Ce document comprend un diagnostic socio-économique et une analyse détaillée des accidents du travail et des maladies professionnelles pour l'année 2018 réalisés dans le but de mettre à disposition des préventeurs, des données régionales dans un contexte de déploiement du 3^{ème} plan régional santé travail (PRST 3) en Hauts-de-France.

Ce document de synthèse permet de disposer d'un ensemble d'informations variées et organisées et de dresser un panorama de la région Hauts-de-France dans le domaine de la santé au travail, permettant de déceler les évolutions. Intégrant des cartes et graphiques, il permet de présenter plusieurs niveaux territoriaux de données (national, régional, zones d'emploi).

Le contexte socio-économique du territoire ainsi que les principales caractéristiques de la situation sanitaire en constituent la toile de fond. Est ensuite abordée la sinistralité à travers une analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles, avec une approche des problématiques par zone d'emploi. Sont également présentés les principaux résultats des enquêtes auxquelles contribuent les services de santé au travail, sur les expositions professionnelles, les inaptitudes, les maladies à caractère professionnel. Enfin, un retour sur l'activité des services de santé au travail est proposé, régime agricole compris.

Les risques professionnels peuvent être de différentes natures suivant l'activité rencontrée : les risques physiques (manutentions, bruit, vibrations, ambiance thermique...), chimiques (manipulation de produits chimiques...), biologiques (exposition à des agents biologiques selon l'activité : traitement des eaux usées et des déchets, travail au contact de personnes malades, travail en laboratoire...), psychosociaux (situations de travail à risque de stress, de violence, liées à certaines formes d'organisation du travail...).

L'élaboration de l'Atlas de la santé au travail a pour objectif d'améliorer la connaissance des risques professionnels en Hauts-de-France par le croisement des données des différents partenaires selon les secteurs professionnels, les territoires... Il permet ainsi aux acteurs de la prévention des risques professionnels (services de santé au travail, entreprises, syndicats professionnels et salariés, Carsat, MSA, Direccte...) de bénéficier d'un outil commun de référence sur la région pour la mise en œuvre d'un plan de prévention et de veille visant à améliorer les conditions de travail et à limiter les effets sur la santé.

Les chiffres clés

L'Atlas révèle ainsi que les salariés du régime général de la région Hauts-de-France sont plus souvent victimes d'accidents du travail, avec 37,7 cas pour 1 000 salariés contre 33,4 en France. Cette surexposition est en partie liée à la structure économique régionale.

Des disparités sont constatées entre les secteurs d'activité d'une part et les territoires d'autre part, les accidents du travail étant les plus fréquents dans la construction et dans certains secteurs des services (transports et entreposage, santé et action sociale, hébergement et restauration) et dans le bassin minier et le sud de la région. La durée des arrêts suite à un accident ne cesse de s'allonger, avec un arrêt moyen de 65 jours en 2017.

Les maladies professionnelles sont également plus fréquentes que sur l'ensemble du territoire national, avec 3,3 cas pour 1 000 salariés en région contre 2,4 en France. Les salariés de la construction et de l'industrie s'avèrent surexposés.

Les troubles musculo-squelettiques constituent la pathologie prédominante, regroupant plus de 8 cas sur 10. La reconnaissance des troubles psychosociaux ne cesse de progresser, avec 75 cas indemnisés en 2017.

Le coût direct du risque professionnel augmente de façon importante en 2017, pour atteindre 610 millions d'euros. La même année, il est presque équivalent pour les accidents du travail et les maladies professionnelles. Rapporté au nombre de salariés, le coût le plus élevé concerne le secteur de la construction.

Dans le régime agricole, les accidents du travail et les maladies professionnelles diminuent en 2017 (respectivement -8,7 % et -16 %).

Des dossiers complétant le diagnostic régional

Cet Atlas est accompagné de dossiers thématiques publiés entre deux éditions de l'actualisation de l'Atlas.

Pour 2019, il s'agira tout d'abord d'une synthèse présentant de façon synthétique les grandes lignes du diagnostic régional.

Au deuxième semestre sortira une étude sur la santé au travail dans l'aide à la personne, secteur problématique identifié dans l'Atlas.

Une enquête pour identifier les besoins du public cible

Une enquête qualitative a été réalisée sous forme d'entretiens ouverts, afin d'identifier les besoins des décideurs régionaux de la prévention, compléter le diagnostic territorial et définir les évolutions souhaitables de l'Atlas.

L'enquête révèle que l'Atlas est utilisé par la majorité des décideurs régionaux. Une valorisation plus importante de la publication est souhaitée, par le biais d'envois de mails, de présentations orales, d'articles dans les revues professionnelles et dans les médias grand public.

En complément du format existant, des suggestions nouvelles sont faites pour un outil dématérialisé, dynamique et interactif. Des thèmes supplémentaires sont attendus tels que le risque routier ou les risques organisationnels par exemple.

La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail a pour mission d'assurer la retraite & protéger la santé :

- > **Préparer et payer la retraite par répartition** : en suivant la carrière des assurés, en informant les salariés, en conseillant les futurs retraités, en payant les retraites.
- > **Accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie** : en facilitant l'accès au soin, en aidant les assurés à prévenir le risque de désinsertion professionnelle, en contribuant au maintien à domicile, en prévenant la perte d'autonomie, en participant à l'amélioration des lieux de vie collectifs.
- > **Prévenir les risques professionnels, assurer la santé et la sécurité au travail** : en engageant les entreprises dans la prévention, en ciblant des risques majeurs, en fixant le taux de cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

www.carsat-nordpicardie.fr

La prévention des risques professionnels à la Carsat Nord-Picardie

Au sein du réseau prévention, la Carsat développe et coordonne la prévention des risques professionnels dans sa circonscription (Nord-Pas de Calais et Picardie). Elle aide les entreprises et les branches professionnelles à évaluer leurs risques et les conseille sur les actions à mettre en œuvre.

Nos missions

- > Accompagner les entreprises dans leurs démarches de prévention,
- > Calculer et fixer la contribution de chaque entreprise au financement du risque accident du travail / maladie professionnelle (AT/MP),
- > Servir l'allocation de cessation anticipée d'activité aux travailleurs de l'amiante.

Notre offre de services

- > Conseil et contrôle en matière d'évaluation des risques professionnels,
- > Formation à la prévention,
- > Aides financières à la mise en place des dispositifs de prévention et d'amélioration des conditions de travail,
- > Information, sensibilisation et mise à disposition de ressources documentaires,
- > Appui technique et aide à l'objectivation des risques professionnels par l'action des Lerp (Laboratoires d'Evaluation des Risques Professionnels).

Le Webzine entreprendre-ensemble.info

Depuis juin 2015, ce webzine est le carrefour de l'information santé et sécurité au travail pour la région Hauts-de-France. Une audience grandissante, une information de qualité : Comprendre, connaître, agir en prévention !

ENTREPRENDRE Ensemble
La santé au travail en Nord-Picardie

- >> des reportages en région
- >> les programmes de prévention
- >> des dossiers thématiques
- >> des ressources, des publications...

Comprendre, connaître, agir en prévention !

www.entreprendre-ensemble.info

Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Nord-Picardie

RISQUES PROFESSIONNELS

La branche accidents du travail / maladies professionnelles (AT/MP), une des cinq branches de la Sécurité sociale, gère les risques professionnels auxquels sont confrontés les salariés et entreprises de l'industrie, du commerce et des services. Les orientations relatives à la politique de prévention et d'assurance des risques professionnels sont déterminées par la **commission des accidents du travail et des maladies professionnelles** (CAT-MP). Cette instance est composée à part égale de représentants des employeurs et des salariés.

Grâce à ses trois missions complémentaires : **prévenir les risques, indemniser les victimes et tarifier les entreprises**, la branche AT/MP développe une gestion globale du risque.

Pour mener à bien ses missions, elle agit sur tout le territoire métropolitain et ultra marin :

- **au niveau régional** : ce sont 16 caisses régionales (Carsat et Cram pour l'Île-de-France), 4 caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et une Caisse de Sécurité sociale (CSS) pour les DOM qui assurent et préviennent les risques professionnels en :

- favorisant l'engagement des entreprises dans leur démarche de prévention des risques professionnels par des interventions directes sur les lieux de travail, des actions collectives auprès des branches professionnelles, la conception de dispositifs d'évaluation et de prévention, une offre de formation, la diffusion des bonnes pratiques et des incitations financières,
- calculant et notifiant le taux de cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles pour chacun des deux millions d'établissements des secteurs de l'industrie, du commerce et des services.

- **au niveau local** : ce sont 102 caisses primaires d'assurance maladie (Cpam) en métropole, 4 caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et une caisse de Sécurité sociale (CSS) qui instruisent les déclarations d'accidents du travail ou maladies professionnelles avec le service médical de l'Assurance Maladie et indemnisent les victimes.

Pour l'aider dans ses missions de prévention et de prospective sur les risques professionnels, la branche AT/MP est accompagnée par :

- **L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** : expert scientifique et technique de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels. Il apporte ses connaissances et son savoir-faire dans quatre domaines : études et recherches, assistance, formation et information en prévention des entreprises.

- **Eurogip** : analyse les évolutions des risques professionnels au niveau communautaire et au sein des différents pays de l'Union Européenne. Il est aussi chargé de faire valoir le point de vue de la Sécurité Sociale française à l'échelon.

Direccte Hauts-de-France

Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) est un service de l'État placé auprès du préfet de région Hauts-de-France.

Les missions de la Direccte

La Direccte a pour missions de favoriser le développement des entreprises et de l'emploi, améliorer la qualité du travail et des relations sociales, assurer la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs, elle :

- assure le respect de la réglementation du travail, concoure à l'amélioration de la qualité du travail et des relations sociales et anime le dialogue social dans les entreprises et les branches ou secteurs professionnels (Pôle Politique du Travail) ;
- accompagne les entreprises et les filières dans leur développement économique, développe la qualification des salariés et améliore l'accès et le retour à l'emploi (Pôle Entreprises, Emploi, Économie) ;
- veille au respect des réglementations de la concurrence, de la consommation, de la répression des fraudes et de la métrologie légale (Pôle Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie légale).

L'organisation de la Direccte

Le pilotage régional de la Direccte s'organise autour de trois pôles à l'unité régionale (UR) :

- Pôle 3E (Économie, Entreprises, Emploi) ;
- Pôle T (Politiques du Travail) ;
- Pôle C (Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie légale).

La Direccte des Hauts-de-France s'appuie sur ses unités départementales (UD) : UD Aisne, UD Nord - Lille, UD Nord - Valenciennes, UD Oise, UD Pas-de-Calais et UD Somme. Ces services mènent sur le terrain des actions de proximité ciblées au plus près des acteurs : entreprises, salariés, partenaires sociaux et territoriaux, demandeurs d'emploi, branches et filières professionnelles...

Le site internet de la Direccte Hauts-de-France : <http://hauts-de-france.directe.gouv.fr/>



08 06 00 01 26

le numéro unique pour joindre votre service de renseignements
en droit du travail (service gratuit + prix de l'appel)

Consultez aussi les fiches pratiques en droit du travail
sur travail-emploi.gouv.fr

